Bonneval Beauce et perche Coopérative Agricole L'IMAGINATION FERTILE	**ÉLABORATION DES CONTRATS DE PRODUCTION FILIERE**	Référence : PR 8.2-2 Indice : 07 Page : 01/02

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les dispositions prises par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche dans le cadre de la mise en place de "contrats de productions filière" pour répondre à la demande de nos clients y compris les démarches "épi préservé", "Fleur de Colza", Charte de production agricole Française (NF V30-001)...

2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique aux productions contractualisées.

Le responsable qualité et responsable commercial sont chargés de faire respecter les dispositions du contenu.

3. Définitions

MAQUETTE : mélange de variétés pures de blés dans des proportions définies, variables selon les époques et la qualité de farine souhaitée par un client.

4. Informations complémentaires

documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 5.1.2 "orientation client"
8.2 "exigences relatives aux produits et services"
cahiers des charges "épi préservé", "Filière Fleur de Colza",
Norme NF V 30-001 "bonnes pratiques de culture et de stockage en ferme" ; référentiel de bonnes pratiques agricoles à partir des exigences de la norme NF V30-001 « céréales à paille et maïs – bonnes pratiques de culture et de stockage à la ferme » ; guide de suivi destiné aux organismes accompagnant un groupe de producteurs agricoles dans la mise en place de la norme NF V30-001.

5. Diffusion

1	SQ	1	DG	30	SILOS		INF	1	EXE		DEV		ENT
	PER	1	APP	1	CER	1	LOG	1	SEM				

6. Modifications

26/05/09	Création sous référence PR 7.2-2	Indice 00
18/02/10	Extension du champs d'application (Filière Fleur de Colza)	Indice 01
11/05/11	Extension du champs d'application à la SAS SENAP	Indice 02
27/07/15	Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion	Indice 03
04/08/17	Prise en compte des exigences de la version 2015 et filière Mc DO	Indice 04
26/02/18	Création de la fiche parcellaire pois	Indice 05
25/10/18	Création de la fiche parcellaire orge	Indice 06
09/01/20	Extension du champs d'application (Charte de production agricole française)	Indice 07

Nom :	S. MAUPOU	Nom :	F. LUBIN	Nom :	G. RIVET
Visa :	SM	Visa :	FL	Visa :	GR
RÉDACTION		VALIDATION		APPROBATION	

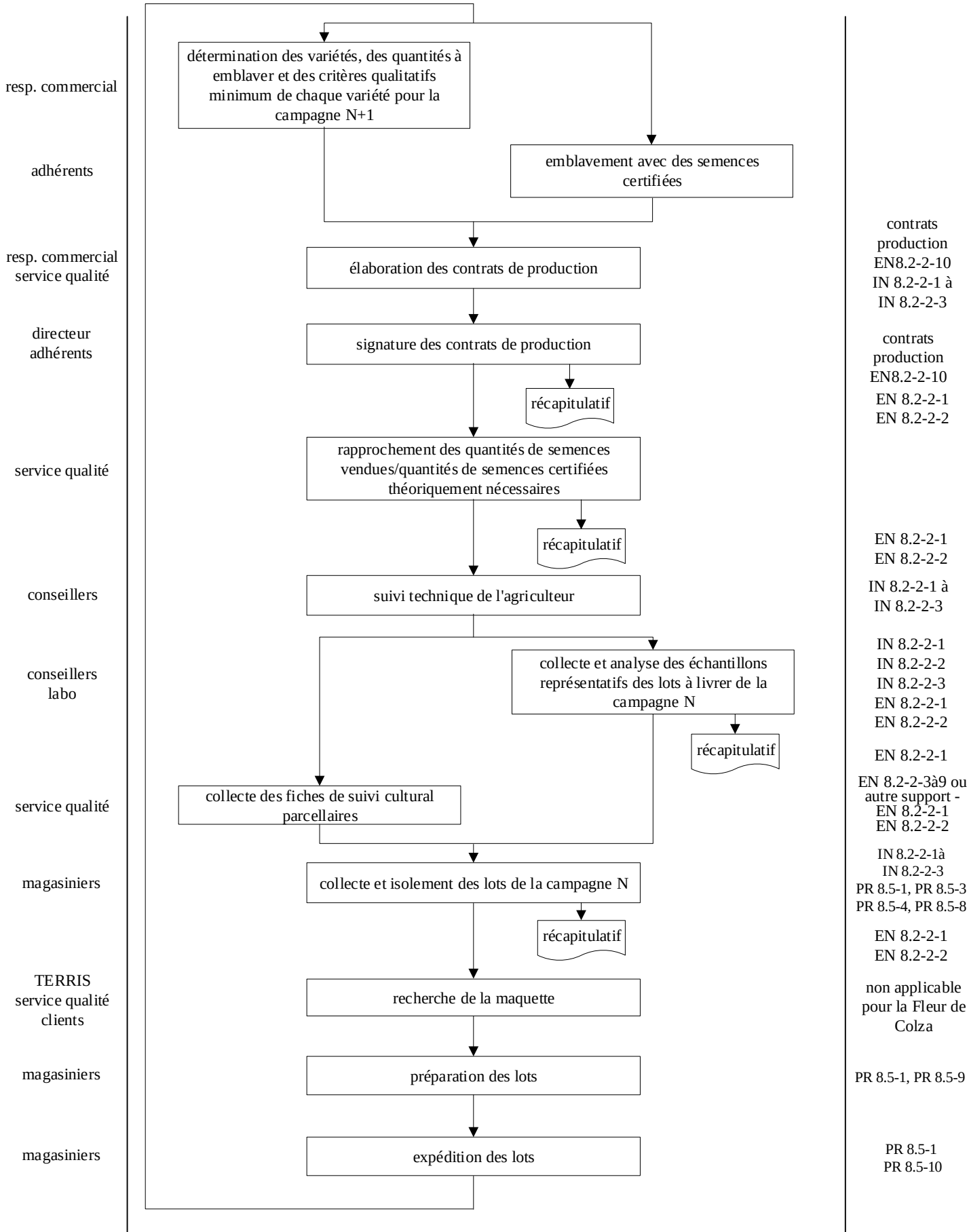
resp. commercial
détermination des variétés, des quantités à emblaver et des critères qualitatifs minimum de chaque variété pour la campagne N+1
adhérents
emblavement avec des semences certifiées
resp. commercial service qualité
élaboration des contrats de production
contrats production EN8.2-2-10 IN 8.2-2-1 à IN 8.2-2-3
directeur adhérents
signature des contrats de production
contrats production EN8.2-2-10
récapitulatif
EN 8.2-2-1 EN 8.2-2-2
service qualité
rapprochement des quantités de semences vendues/quantités de semences certifiées théoriquement nécessaires
récapitulatif
EN 8.2-2-1 EN 8.2-2-2
conseillers
suivi technique de l'agriculteur
IN 8.2-2-1 à IN 8.2-2-3
conseillers labo
collecte et analyse des échantillons représentatifs des lots à livrer de la campagne N
IN 8.2-2-1 IN 8.2-2-2 IN 8.2-2-3 EN 8.2-2-1 EN 8.2-2-2
récapitulatif
EN 8.2-2-1
service qualité
collecte des fiches de suivi cultural parcellaires
EN 8.2-2-3à9 ou autre support - EN 8.2-2-1 EN 8.2-2-2
magasiniers
collecte et isolement des lots de la campagne N
IN 8.2-2-1à IN 8.2-2-3 PR 8.5-1, PR 8.5-3 PR 8.5-4, PR 8.5-8
récapitulatif
EN 8.2-2-1 EN 8.2-2-2
TERRIS service qualité clients
recherche de la maquette
non applicable pour la Fleur de Colza
magasiniers
préparation des lots
PR 8.5-1, PR 8.5-9
magasiniers
expédition des lots
PR 8.5-1 PR 8.5-10